

COMMUNE DE CHASSELAY

Plan Local d'Urbanisme

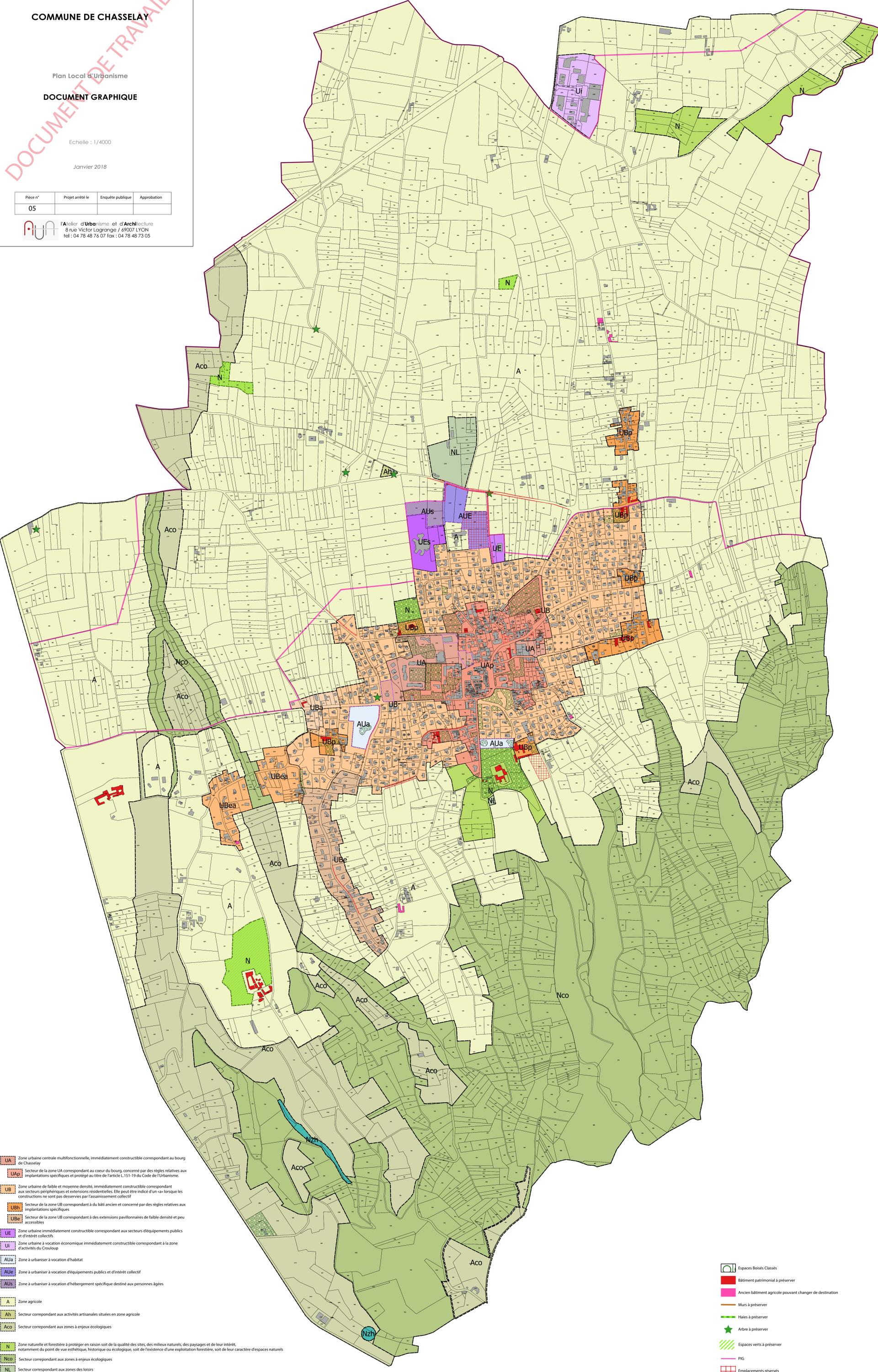
DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/4000

Janvier 2018

Pièce n°	Projet arrêté le	Enquête publique	Approbation
05			

 Bureau d'Urbanisme et d'Architecture
8 rue Victor Lagrange / 69007 LYON
tel : 04 78 48 76 07 fax : 04 78 48 73 05



- UA** Zone urbaine centrale multifonctionnelle, immédiatement constructible correspondant au bourg de Chasselay
- UAp** Secteur de la zone UA correspondant au coeur du bourg, concerné par des règles relatives aux implantations spécifiques et protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.
- UB** Zone urbaine de faible et moyenne densité, immédiatement constructible correspondant aux secteurs périphériques et extensions résidentielles. Elle peut être indicé d'un «+» lorsque les constructions ne sont pas desservies par l'assainissement collectif
- UBh** Secteur de la zone UB correspondant à du bâti ancien et concerné par des règles relatives aux implantations spécifiques
- UBe** Secteur de la zone UB correspondant à des extensions pavillonnaires de faible densité et peu accessibles
- UE** Zone urbaine immédiatement constructible correspondant aux secteurs d'équipements publics et d'intérêt collectifs
- UI** Zone urbaine à vocation économique immédiatement constructible correspondant à la zone d'activités du Crouloup
- AUa** Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- AUe** Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics et d'intérêt collectif
- AUs** Zone à urbaniser à vocation d'hébergement spécifique destiné aux personnes âgées
- A** Zone agricole
- Ah** Secteur correspondant aux activités artisanales situées en zone agricole
- ACO** Secteur correspondant aux zones à enjeux écologiques
- N** Zone naturelle et forestière à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Nco** Secteur correspondant aux zones à enjeux écologiques
- NL** Secteur correspondant aux zones des loisirs
- Nzh** Secteur correspondant aux zones humides

-  Espaces Boisés Classés
-  Bâtiment patrimonial à préserver
-  Ancien bâtiment agricole pouvant changer de destination
-  Murs à préserver
-  Haies à préserver
-  Arbres à préserver
-  Espaces verts à préserver
-  PIG
-  Emplacements réservés
-  Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation